PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 AOUT 2026 A 20H
SALLE COMMUNE A LA MAIRIE DE COURMANGOUX – 01370

L'an deux mille vingt-six à 20 h 00 le vingt-huit du mois d'août, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHORRIER-COLLET Sébastien, Maire.

Dates de convocation et d'affichage : 21 août 2026.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de procuration : 0
Membres présents : 15
Sébastien CHORRIER-COLLET – Pascal HUART - Leticia SERAFINO - Laurent DONGUY - Bernard PIERROT - Hervé CHEVAT - Thierry PARMENTIER - Carole MARQUIS - Sébastien RIONDY - Séverine FATISSON - Soline BUARD – Thierry DUFOUR - Laurence BALMET - Marie SEMON
Membres excusés : Cécile CHOSSAT
Membres Absents :
Désignation du secrétaire de séance : Sébastien RIONDY

Ordre du jour :

0. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2026
1. Présentation et mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
2. Fonds de solidarité en faveur des communes sinistrées
3. Compte rendu des commissions et autres réunions
4. Décisions du Maire dans le cadre des délégations
5. Agenda communal
6. Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2026
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde
Monsieur le Maire expose :
- La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle précise également que si l'Etat est son garant au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel pour l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.
- La loi du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers ainsi que son décret d'application n°2022-907 du 20 juin 2022 ont modifié le cadre règlementaire autour du Plan Communal de Sauvegarde. Le plan communal de sauvegarde devient obligatoire dans les communes soumises entre autres aux risques sismiques (zone de niveau 3,4, ou 5 conformément à l'article R.563-4 du code de l'environnement), ce qui est le cas pour la Commune de COURMANGOUX. Par contre la commune n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) ni à un Plan Particulier d'Intervention (PPI), elle n'est pas non plus à risque au niveau inondation, volcanique, cyclonique, incendie bois et forêt.
- Pour ce faire, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est l'outil indispensable. Il a donc été élaboré en 2024, avant sa validation par le conseil municipal, un exercice en lien avec les services du SDIS et de la Préfecture avait eu lieu en mars 2024.

Le PCS a pour mission :

- D'anticiper
- D'alerter puis informer la population
- De soutenir la population
- D'informer les autorités compétentes
- De communiquer efficacement avec la presse

Il a été approuvé une première fois par délibération en septembre 2024 puis par arrêté du Maire le 27 septembre 2024
Avec le changement de municipalité en 2026, ce document doit être mis à jour.
Ensuite le conseil municipal devra l'approuver par délibération et Monsieur le Maire prendra un arrêté portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est présenté dans sa totalité aux membres du conseil municipal.
La répartition des rôles et actions de chaque élu devra être approuvée lors d'un prochain conseil municipal.
Les intervenants non élus de la commune seront sollicités pour leur implication dans le PCS, en raison de leurs compétences, connaissances, et des moyens dont ils disposent le cas échéant.
Une réunion plénière est envisagée en novembre en vue de l'approbation du PCS en décembre 2026.

Fonds de solidarité en faveur des communes sinistrées

Monsieur le Maire expose la demande émanant de l'association des Maires de France
Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
L'association des Maires de France propose au conseil municipal de soutenir les communes impactées en faisant un don numéraire versé à l'association des Maires de France qui se chargera de reverser ce don aux collectivités sinistrés.

Compte-rendu des commissions et syndicats :

Commission Finances :
- Point de suivi du budget à mi-année présenté en juillet
- Commission le 16 septembre : analyse des demandes de subvention, préparation de propositions pour le conseil municipal

Commission Vie Communale – 3CAS
- **- Réunion 3CAS le 25.08 :** analyses du questionnaire jeunes (25 réponses reçues / 40 potentielles) et proposition d'une réunion d'échanges le 11.09, projet de charte de fonctionnement du 3CAS, organisation du repas communal du 4 octobre. A poursuivre : registre des personnes vulnérables et suivi au cours de l'année.
- **- Organisation des Courman'dises le 10 octobre** – Présences confirmées des associations et producteurs locaux. Reconduction du concours de la tarte aux pommes. Réunion de préparation le 2 septembre.

Commission Environnement – Cadre de Vie
- Projet ABC : dossier de candidature déposé avec un pré-avis favorable de l'OFB, à suivre
- Réunion avec l'ACCA ce jour à 19h00
- Ambroisie : action d'arrachage le 29.08, signalement et demande d'intervention pour parcelles agricoles

Commission Travaux :
- Réfection de la toiture de l'église terminée
- Arrosage des plants et fleurs assuré conjointement entre l'adjoint technique et les associations (pour les plantations récentes), avec les citernes d'eau
- Réunion de commission 14 septembre 20h00

Commission Urbanisme :
- Rencontre avec le service urbanisme de GBA : mardi 8 septembre

Commission Communication :
- Commission le 11 septembre : bulletin

Bibliothèque :

- Réunion jeudi 27.08
- Prochaines activités : 19 sept pour l'opération « 1ere page », 09 et 10 octobre pour la « fête de la science » qui sera labellisée sur notre commune

Syndicats :

Syndicat d'Electricité – e-communication SIeA : AG 25.09 à Oyonnax
Syndicat d'Eau Potable Bresse Suran Revermont : Comité Syndical le 17 septembre
Epage de la Seille : cf. CR de la réunion du juillet – présentation au Conseil Municipal

Décisions du Maire

Devis avec la société « RYON ELAGAGE » pour le dégagement Chemin de la Roche d'un montant de 456.00 € TTC
Devis avec la société « LOISY Charpente » pour les travaux supplémentaires du toit de l'église pour 1 241.30 € TTC

Agenda communal

Diffusion de l'agenda, rappel des dates.

Fin de réunion à 21h45.
Prochaine réunion le vendredi 30 octobre 2026 à 20h Salle commune de la mairie

Rappel des délibérations prises le 28 août 2026 :

Monsieur le Maire, Sébastien CHORRIER-COLLET		Le secrétaire, Sébastien RIONDY	